

Parc national
des Calanques

La Calanquaise

Lettre d'information du Parc national

**Des gardes-moniteurs
pour informer, étudier et contrôler**



Les hommes



La nature



La culture

n° 3

printemps-été 2014

2	Edito
3 > 5	Les actualités du Parc
6 > 7	2013 : bilan d'une année riche en événements
8 > 9	Quelques grands projets à venir
10	Bouillon de culture sur la pêche
11	La parole à Marc Gastaud, pêcheur professionnel
12	Panorama biodiversité
13	Le Circaète Jean-le-Blanc, l'aigle aux serpents
14 > 15	Le coin des minots
16	L'écho des Calanques

Edito

Donner de la visibilité au Parc national des Calanques est une priorité

C'est d'abord pour nous un **devoir d'information** vers chaque visiteur des Calanques, habitant, professionnel ou usager ; c'est aussi une **recherche d'efficacité**, car la préservation de notre patrimoine est l'affaire de tous et se construit avec la responsabilité de chacun ; enfin, ce doit être un **cap clair** pour l'action du Parc national dans la mise en œuvre de la charte.

Cette visibilité se construit petit à petit, mais franchira une marche importante cette année :

- des premiers **panneaux d'information**, sur les principaux accès, pour que les visiteurs prennent connaissance de la réglementation spéciale en cœur de Parc, des limites de l'espace protégé et des bonnes pratiques ;
- une **signalisation routière**, puisque beaucoup accède à ce Parc national métropolitain par la route, ou le traverse en empruntant des routes pittoresques entre La Ciotat, Cassis ou Marseille ;
- **des balises en mer** et repères à terre pour matérialiser les zones de non prélèvement en mer, ces « réserves de pêche » installées pour conforter les populations de poissons sur l'ensemble de l'espace marin du Parc national, au bénéfice de la biodiversité et des pêcheurs ;
- **le marquage des limites du cœur de Parc** sur terre, pour que chacun trouve ses repères, sache s'il se situe en cœur du Parc, afin de respecter les règles particulières qui s'y attachent.

La visibilité, c'est aussi la présence **d'équipes permanentes de gardes moniteurs sur le terrain**. Dès ce début d'année, **11 agents assermentés** interviendront sur le terrain, sur terre ou en mer.

Vous les reconnaîtrez par leur tenue grise, marquée du logo du Parc national des Calanques.

Des agents à l'écoute, en proximité des habitants et des usagers, chargés de suivis naturalistes, d'action de gestion, de l'information et de l'éducation, de la surveillance et de la police de l'environnement.

Ces équipes permanentes seront renforcées par une trentaine d'écogardes, agents saisonniers chargés de l'information et de la sensibilisation des publics sur les périodes de forte fréquentation.

Enfin, l'action du Parc national doit être visible et suivre un **cap clair** : c'est le projet du Parc national défini par son conseil d'administration et son équipe technique, en lien avec ses partenaires. Je vous invite à une balade sur le site internet du Parc national des Calanques, pour mieux connaître nos actions et nos projets.

Cette visibilité s'installe progressivement : elle est le signe d'un Parc national qui prend place sur le territoire, d'un projet de territoire qui se dessine et que nous aurons l'occasion de vous préciser prochainement.

Didier Réault

Président du conseil d'administration



© ID/PNCaI

Le budget 2014 est voté

Le 28 novembre dernier, le conseil d'administration du Parc national a adopté à l'unanimité le budget primitif pour 2014, qui s'élève à 3 250 000 €.

Financée sur les lignes du ministère en charge de l'écologie, cette enveloppe est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement, dont la masse salariale, et celles d'investissement.

Ce budget permettra ainsi à l'établissement public du Parc national d'accroître de 10 agents son équipe permanente qui passera ainsi à 33 agents. Par ailleurs, le Parc national pourra compléter son équipe en recrutant quelques agents occasionnels et une trentaine d'écogardes au cours de la période estivale. •

Un conseil pour dynamiser la vie locale

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) prend vie : le conseil d'administration du Parc national a approuvé la liste des 30 titulaires de cette instance de gouvernance le 25 février dernier.

Le CESC est force de proposition : il assiste le conseil d'administration et le directeur, notamment en matière de politiques contractuelles, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale.

Il est composé de représentants d'organismes, d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle sur le territoire du Parc national, ou concourent à la vie locale.

En savoir plus : www.calanques-parcnational.fr •



Quelques exemples de projets prévus en 2014 :

- Réalisation et valorisation de l'état des lieux des Zones de non prélèvement en mer (lire p 8)
- Travaux d'aménagements paysagers
- Actions d'éducation à l'environnement
- Actions en faveur des personnes à mobilité réduite (lire p 9)



© LD/PMCal

Sur le terrain pour informer et contrôler



Qu'on soit randonneur ou plaisancier, habitant des Calanques ou professionnel, on peut les rencontrer à terre et en mer : le Parc national des Calanques compte désormais 9 agents de terrain, dont : les 6 anciens agents du Conservatoire des espaces naturels Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA) arrivés en octobre dernier, ainsi qu'un chef de secteur et deux gardes-moniteurs depuis le début de l'année.

Qui sont-ils et quelles sont leurs missions ?

Les agents de terrain du Parc national interviennent sur les différents secteurs littoraux, terrestres et marins. Ils assurent différentes missions : le suivi scientifique du patrimoine, l'information et la communication auprès des publics, la mise en œuvre des actions d'aménagement, ainsi que des missions de surveillance et de police de l'environnement.

Comme chaque année, les écogardes du Parc national viendront l'été prochain en renfort de ces agents de terrain, pour informer et sensibiliser les usagers (lire le bilan de la saison 2013 p. 6).



Suivi scientifique du Puffin cendré par les anciens agents du CEN PACA désormais intégrés au Parc national © Florian Launette/ Découvre ta Nature

bienvenue aux nouveaux agents

Les personnels du Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), chargés de la gestion de l'archipel de Riou, ont rejoint l'équipe du Parc national depuis le 20 octobre 2013.

Depuis plus de vingt ans, le CEN PACA œuvre pour la conservation du patrimoine naturel des îles de Marseille, en partenariat étroit avec la Ville de Marseille, le Conservatoire du littoral et les acteurs locaux. A ce titre, le CEN PACA a joué un rôle pionnier dans la connaissance et la gestion des espaces naturels insulaires, aujourd'hui reconnus à l'échelle de la Méditerranée.

Prévu par le décret de création du Parc national, le transfert des 7 agents du CEN au Parc a permis à l'équipe de s'agrandir avec 6 nouveaux agents de terrain et 1 agent intégrant le siège du Parc au sein du service connaissance et information scientifique.

Leur expérience de terrain et leur expertise dans le suivi des oiseaux marins (puffins cendrés, puffins yelkouans, océanites tempêtes, grands cormorans...) viennent approfondir et enrichir les connaissances des milieux acquises par le Parc national.



Riou : le Parc national a pris le flambeau

Le Parc national des Calanques a pris le relais de la gestion de l'archipel de Riou. Le décret de création de la Réserve naturelle nationale de l'archipel a en effet été abrogé le 1^{er} novembre 2013, puisque le statut juridique de Parc national prévaut sur celui de Réserve naturelle nationale.

Un peu d'histoire...

Ancien terrain militaire, les îles de l'archipel de Riou deviennent en 1992,

propriété du Conservatoire du Littoral. La gestion, les suivis et inventaires d'espèces, la surveillance du site et la sensibilisation du public sont alors confiés au Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) avec pour objectif la conservation du patrimoine naturel exceptionnel de ce site. En août 2003, son classement en « Réserve naturelle nationale » permet un renforcement de la protection juridique du site avec une réglementation

adaptée. Ce classement constitue une reconnaissance nationale de la valeur du patrimoine naturel des îles de Marseille. La création du Parc national des Calanques le 18 avril 2012 et le classement en son cœur de l'archipel de Riou ouvre un nouveau chapitre sur l'histoire de la protection de l'archipel. La réglementation en vigueur sur ce site est maintenue et renforcée par la réglementation du Parc national des Calanques. ●

Avis aux propriétaires : attention travaux !

Rappelons qu'un parc national est un territoire d'accès libre et ouvert à tous, mais il n'en est pas moins un espace naturel exceptionnel et, de ce fait, protégé par une réglementation spécifique pour permettre à chacun de mieux jouir de ce site grandiose.

Ainsi, dans le cœur du Parc national, les travaux sont interdits, sauf autorisation du directeur ou avis conforme si ces travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme tels que permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable. Toutes les demandes d'autorisation de travaux sont obligatoirement soumises à l'avis du conseil scientifique du Parc national. ●

En savoir plus :

www.calanques-parcnational.fr / Rubrique « Réglementation à terre ».





2013 bilan d'une année riche en événements

L'actualité 2013 a été riche en événements et marquée par de nombreuses actions pilotées par le Parc national ou menées en appui avec ses partenaires. En voici quelques illustrations.

Zoom sous-marin dans la calanque de Podestat

Depuis 2012, Podestat fait l'objet d'une étude biologique menée par l'Institut océanographique Paul Ricard et financée par un mécénat d'EDF, propriétaire de la calanque depuis 1930, avec le partenariat du Parc national.

Nichée entre Cortiou et Marseilleveyre, la calanque de Podestat est examinée au microscope par une équipe de scientifiques.

D'une durée de trois ans, cette étude biologique vise à assurer un suivi de la faune et de la flore marine de la calanque afin de mesurer les modifications éventuelles en réponse aux changements locaux et globaux.

Les campagnes scientifiques menées en 2013 révèlent que le peuplement de poissons est globalement moins diversifié et plus pauvre en abondance comme en biomasse, comparé aux campagnes menées en 2012. Pour Patrick Lelong, responsable de l'étude à l'Institut océanographique, « il est possible que ces différences soient dues à un échantillonnage réalisé plus tôt dans la saison, avec une température inférieure de 3 degrés ».

Concernant la famille des échinodermes, le peuplement est dominé par l'oursin comestible, dont l'abondance a cependant fortement diminué en 2013. « De nombreux squelettes vides d'oursins ont été observés, ce qui révèle une mortalité importante pouvant être due à une maladie » remarque le scientifique.

Mais, point encourageant, plusieurs espèces protégées ou sensibles ont été observées, comme la Grande nacre, la Datte de mer, le Corb, le Mérrou brun et plusieurs Gorgones.

Prévues au printemps et en automne 2014, les prochaines campagnes de suivi apporteront de nouveaux éléments de réponse. •

En savoir plus : <http://www.institut-paul-ricard.org/?Calanque-de-Podestat>



Grande nacre à Podestat © Institut océanographique Paul Ricard

Contrôle de police : « Action » !

Plusieurs opérations de police ont été réalisées sur le territoire du Parc national, en lien avec l'Office national des forêts (ONF), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Gendarmerie maritime, la police nationale, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA)...

Ces opérations de contrôle ont confirmé la nécessité de pouvoir rapidement le Parc national en agents de terrain. En effet, même si des améliorations ont pu être constatées sur le respect des réglementations, de nombreuses infractions ont été relevées et une vingtaine de procès-verbaux ont été dressés. A ces opérations, s'ajoutent les contrôles de routine du Parc national et des services verbalisateurs partenaires.

En complément des 11 nouveaux agents de terrain qui ont des missions de contrôle, 9 agents du siège du Parc national ont reçu une formation qui leur permettra de verbaliser à terre et en mer les usagers en infraction.

En 2014, les opérations de police viseront en priorité : le respect du régime d'autorisation du directeur, les travaux sans autorisation, les prélèvements en zones interdites à terre et en mer, l'usage du feu, notamment dans le cadre des bivouacs qui sont interdits.

Le Parc national a informé 80 000 personnes

Le dispositif des écocardes a une fois encore fait ses preuves : l'été dernier, ces agents saisonniers ont informé plus de 80 000 personnes sur le terrain à terre et en mer. En nouveauté, les écocardes ont élargi leurs champs d'actions sur l'ensemble du territoire du Parc national, à Marseille, Cassis et La Ciotat, avec la mise en place de nouveaux secteurs : Frioul, Baie de Cassis, route des Crêtes, Figuerolles, Mugel. Par ailleurs, les effectifs sont passés de 19 agents en 2012 à 36 en 2013, dans le but d'améliorer l'information des usagers.

Des missions de sensibilisation et d'information du public

A pied ou en bateau, les écocardes parcourent le territoire terrestre et marin pour aller à la rencontre des visiteurs. Leurs principales missions : informer sur les richesses naturelles et culturelles, renseigner sur la réglementation du Parc national et sur les réglementations préexistantes, aviser sur la localisation, conseiller sur les précautions à prendre pour randonner, et sensibiliser aux gestes respectueux de l'environnement.

En savoir plus : www.calanques-parcnational.fr



© LD/PM/Cal

Des espèces qui comptent énormément...

L'opération partenariale « Des espèces qui comptent »* a permis le recensement, en septembre 2013, des mérus, corbs et grandes nacres. Le dispositif couvre désormais l'ensemble du territoire marin du Parc national, dans les eaux de Marseille, Cassis et La Ciotat.

Plus de 100 plongeurs ont chaussé leurs palmes à cette occasion. Pour la première année, des apnéistes de la Fédération chasse sous-marine passion (FCSMP) et de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) se sont joints aux plongeurs en bouteille. Cette nouvelle participation a permis de prospecter la zone comprise entre 0 et 10 mètres de profondeur, les plongeurs en bouteille comptant entre 10-15 et 30 mètres.

« Cette opération répond aux objectifs du Parc national de mieux connaître et protéger le patrimoine naturel, dans une démarche de science citoyenne et participative » explique Anne-Laure Clément, chargée d'études du milieu marin au Parc national.

Bilan : 66 mérus bruns, 5 corbs et 55 grandes nacres ont été recensés, malgré une eau à 14°C...

Un événement exceptionnel a marqué cette opération de comptage au large de Riou, avec l'observation d'une grande sphère transparente. Aujourd'hui encore, cet organisme suscite bon nombre de questions non résolues et dont les hypothèses sont nombreuses...



Grande sphère transparente © Alexandrine Sassatelli

L'Astragale en prend de la graine

La bien-nommée « coussin de belle-mère », en raison de sa forme en coussinet épineux, pourrait voir sa population renforcée sur le littoral marseillais. C'est en tout cas l'objectif de l'étude menée par l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) en partenariat avec le Parc national des Calanques.

Protégée au niveau national, l'Astragale de Marseille (*Astragalus tragacantha*) est un petit buisson méditerranéen présent sur le littoral marseillais du Parc national, ainsi que sur les archipels de Riou et du Frioul. Malgré les nombreuses fleurs et graines qu'elle produit, cette plante rare et vulnérable est menacée d'extinction. Les principaux responsables de sa régression sont les polluants portés par les embruns, la forte pression d'urbanisation qu'a subi le littoral, le piétinement et les plantations d'espèces envahissantes très compétitives (griffes de sorcières, agaves, figuiers de barbarie...). Dans le but de protéger l'espèce, une expérience scientifique unique en son genre a été menée : 600 graines d'Astragale ont été plantées *in natura* en 2012 par des chercheurs de l'IMBE sur trois secteurs, entre Cap Croisette et le Mont Rose. « La moitié de ces graines ont préalablement été scarifiées en laboratoire pour lever l'inhibition tégumentaire et favoriser ainsi leur germination, explique Laurence Affre, responsable de l'opération et chercheuse à l'IMBE. Les graines non scarifiées n'ont quasiment pas germé (0,01%). Quant aux graines scarifiées, elles ont mieux germé (52% au Cap Croisette, 53% aux Goudes, 12% au Mont Rose), bien que les jeunes plantules aient subi une forte mortalité (82%). Ces premiers résultats ont vérifié d'une part l'absence du processus naturel de scarification des graines dans les populations d'Astragales, et d'autre part, la présence de facteurs naturels et d'origine anthropique caractéristiques du littoral marseillais qui réduisent fortement la survie de l'espèce ».

Une autre expérience a révélé que l'Astragale de Marseille serait tolérante à la pollution des sols contaminés des anciens sites industriels métallurgiques à l'Escalette.

« Cette polluo-tolérance pourrait se justifier par l'interaction d'une double symbiose au niveau racinaire, impliquant des espèces fongiques (champignons) et bactériennes » ajoute Laurence Affre. Une étude complémentaire permettra bientôt d'étudier ce phénomène. ●

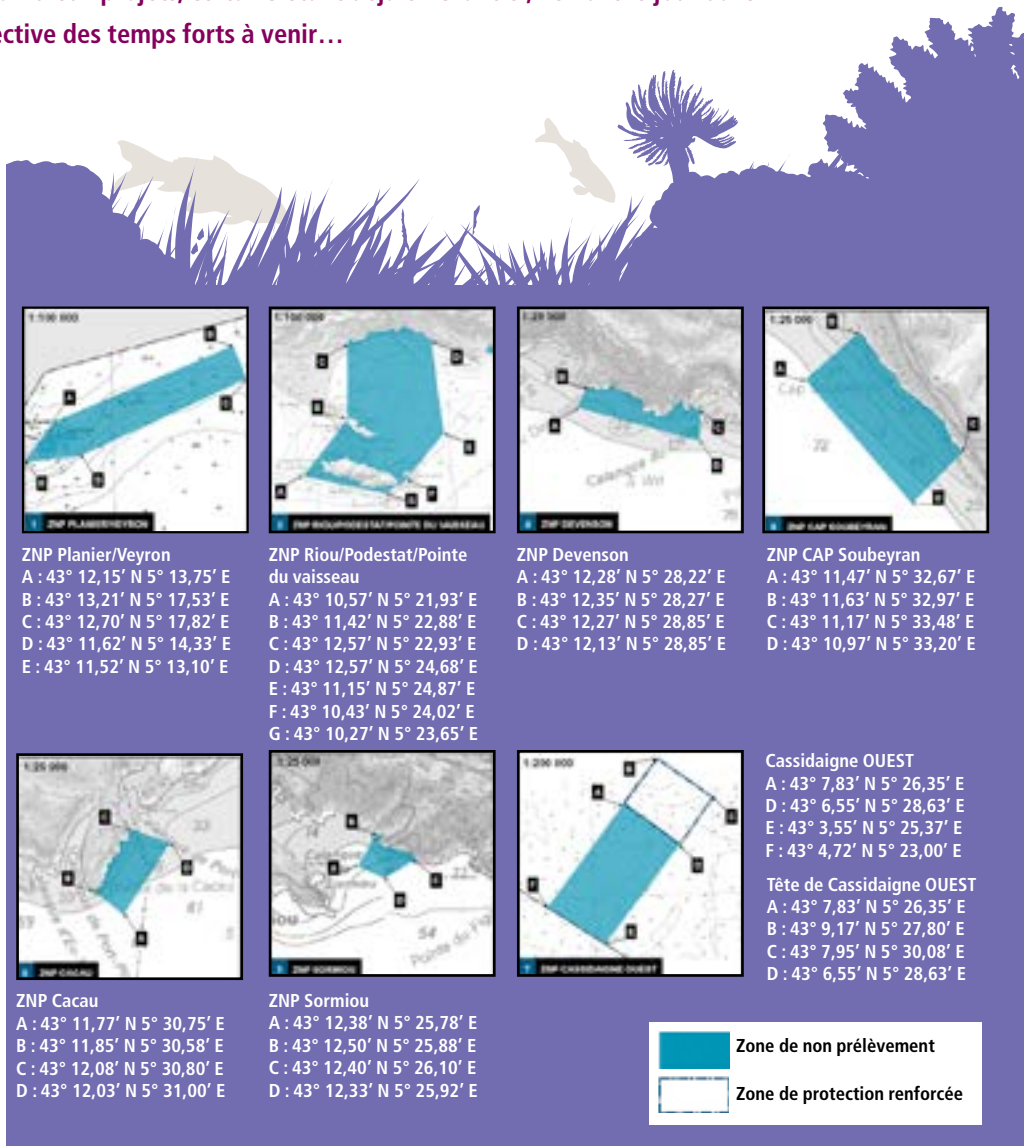


Quelques grands projets qui marqueront 2014

Si l'année 2013 a été jalonnée d'actions scientifiques, culturelles ou pédagogiques portées par le Parc national, l'année 2014 n'est pas en reste. De nombreux projets, certains étant déjà en chantier, verront le jour dans le courant de l'année. Mise en perspective des temps forts à venir...

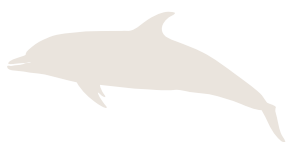
Matérialisation des zones d'interdiction à la pêche

Pour protéger les fonds marins et permettre aux poissons de se reproduire en toute tranquillité, le Parc national a créé plusieurs zones où la pêche est strictement interdite. Ces zones, appelées « zones de non prélèvement », couvrent 10% du cœur marin du Parc et s'étendent sur différents secteurs : le Planier, Riou, Sormiou, Devenson, Pointe Cacau, Cap Soubeyran et le canyon de Cassidaigne. La Tête de Cassidaigne est une autre zone, appelée « zone de protection renforcée », où seuls certains pêcheurs professionnels dérogeants ont le droit de pêcher. Partout ailleurs, la pêche est autorisée. Dans le but d'améliorer la visibilité des zones d'interdiction de pêche, le Parc national disposera prochainement des bouées de balisage en mer et des panneaux à terre pour les zones côtières. Pour que ces nouvelles bouées ne dégradent les fonds, une campagne de prospection en plongée sous-marine a été lancée visant à vérifier l'absence d'habitats d'intérêt patrimonial ou de vestiges dans les secteurs devant accueillir les structures de mouillage de ces bouées.



Installation des panneaux signalétiques

L'installation des panneaux signalétiques du Parc national a pris un peu de retard, du fait des délais des autorisations et des études d'impact nécessaires pour s'assurer que l'installation de ces panneaux ne perturbe pas la biodiversité et ne dégrade pas le patrimoine paysager. Ces panneaux d'information seront prochainement aménagés aux entrées principales du Parc national, à Marseille, Cassis et La Ciotat.





Lancement de la première étude « état zéro »



© PNCal

Le Parc national a lancé un état des lieux initial des Zones de non prélèvement (ZNP), où toute forme de pêche et prélèvement sont interdits. Cette étude « état zéro » vise à dresser un inventaire de la faune sous-marine avant que les effets positifs de l'effet réserve ne se produisent. « *L'objectif prioritaire de cette étude état zéro, c'est d'évaluer l'état initial des peuplements à la mise en place des zones d'interdiction de pêche, de suivre leur évolution dans le temps, et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place afin de pouvoir éventuellement les modifier et les adapter à l'évolution des peuplements* » précise Alessandra Accornero-Picon, scientifique du milieu marin au Parc national. Cet inventaire porte essentiellement sur les peuplements de poissons et le corail rouge. Il s'articule autour de trois volets : le suivi du corail rouge (en scaphandre autonome par des scientifiques et à l'aide d'un petit sous-marin téléguidé),

le suivi par comptage visuel des peuplements de poissons (en scaphandre autonome et en apnée par des scientifiques) et le suivi par pêches expérimentales. Celles-ci seront réalisées par des pêcheurs professionnels issus des prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat, en collaboration avec les scientifiques et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM PACA). « *Le choix du Parc national de recruter et d'impliquer des pêcheurs professionnels pour la réalisation de ces pêches expérimentales était essentiel compte tenu de leur connaissance du milieu et des espèces* » souligne la scientifique. Les paramètres mesurés et observés évalueront notamment l'abondance, la taille et le comportement des poissons, la taille et l'état de conservation du corail rouge, ainsi que des informations complémentaires (profondeur, habitats...). •



© PNCal

Restauration écologique de Cortiou

Au-delà des investissements significatifs ces dernières années par les collectivités locales pour l'amélioration du traitement des eaux usées de l'agglomération marseillaise, la reconquête du bon état écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou reste un enjeu majeur pour la protection de la biodiversité et la qualité des usages.

Ainsi, dans le cadre des objectifs de sa charte et des programmes d'interventions de ses partenaires, le Parc national des Calanques a lancé un appel à idées avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Pôle Mer Méditerranée.

Cette initiative vise à susciter des propositions de solutions innovantes en vue de favoriser la restauration écologique de la cuvette de Cortiou.

En fonction de la pertinence et de la faisabilité des propositions reçues, le Parc national prévoit de poursuivre cette démarche pour la mise en œuvre concrète de la solution retenue. •

La nature se partage avec tout le monde !

Permettre à tous, y compris aux personnes handicapées, de profiter de la beauté des paysages : tel est le leitmotiv des parcs nationaux et de leur mécène la GMF. Dans le cadre de ce mécénat, le Parc national des Calanques bénéficie de financement pour deux projets favorisant l'accessibilité du public en situation de handicap.

L'accès aux bateaux pour les personnes à mobilité réduite

Ce projet comprend l'installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite sur le port de Cassis, ouvert à tous les armateurs, ainsi que l'aménagement d'un navire de transport de passagers pour accueillir ce public.

Les travaux sur le port de Cassis s'inscrivent dans un projet plus global, porté par la Ville de Cassis, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Ils démarreront dans le courant de l'année 2014.

Traduction de deux plaquettes d'information pour les personnes handicapées mentales

Pour permettre aux personnes handicapées mentales d'accéder à l'information, le Parc national traduira cette année la plaquette intitulée « Parc national des Calanques : un joyau naturel et culturel en Méditerranée », ainsi que celle intitulée « Les Calanques et les îles : un patrimoine naturel exceptionnel ». •



© La visite des Calanques

APPEL À IDÉE





Bouillon de culture sur la pêche



La pêche côtière se pratique dans les Calanques depuis la nuit des temps. Cette histoire nous parvient surtout par la tradition orale, transmise de génération en génération. Quelques sources administratives ou techniques renseignent également sur l'évolution de cette pratique ancestrale.

Jusqu'au XIX^e siècle, la ressource alimentaire maritime était essentielle pour les populations vivant près des Calanques. Pourtant, dès le XVIII^e siècle, les stocks de poissons se réduisirent considérablement. En cause : la croissance démographique et la demande de plus en plus forte en poissons qu'elle suscita, mais aussi l'évolution des techniques de pêche et la pollution progressive de la mer...

Deux techniques de pêche dangereusement efficaces amorcèrent ainsi, dès le XVIII^e siècle, la régression des ressources en poissons. La première fut amenée par des Catalans après la peste de 1720 : la « palangre à pendis » permettait de capturer de gros poissons en grande quantité, par la mise en place de dizaines d'hameçons flottant entre deux eaux, grâce à une alternance de poids et de flotteurs.

Les pêcheurs marseillais se plaignirent de ces nouveaux arrivants, qui de surcroît refusaient de payer la taxe à la prud'homie. C'est dans ce contexte de vindicte qu'à la fin du XVIII^e siècle, la technique du « filet bœuf » se développa. Ce système est l'ancêtre du chalut. Mesurant environ 40 mètres, il était tiré par deux tartanes, puissants bateaux inventés à Martigues au XVI^e siècle. Lesté, le « filet bœuf » capturait de grosses quantités de poissons en raclant et détruisant les fonds marins, dont les herbiers de Posidonie. En contribuant à vider la mer de ses poissons, l'utilisation intensive de cette technique entama une réorganisation profonde de la filière de la pêche la faisant, pour partie, entrer dans une logique industrielle.

Avec l'essor industriel au tournant du XIX^e siècle, les premiers grands aménagements sur la côte (ports de commerce...) et la multiplication des rejets polluants (savonneries, soudes...) favorisèrent la dégradation, voire la disparition de milieux marins indispensables au développement des poissons.

Le prix des poissons, devenant plus rares, augmenta considérablement, ce qui accrût la rentabilité de ceux provenant d'Atlantique : remplaçant les poissons méditerranéens, la morue s'imposa dans les assiettes. La raréfaction de la ressource provoqua une prise de conscience chez les scientifiques comme chez les pêcheurs. En 1894, la première zone d'interdiction de pêche en France fut créée avec le cantonnement de pêche à Endoume. Cette initiative ne dura que quelques années, face à la pression des plaisanciers. Aujourd'hui, avec la création du Parc national des Calanques, les Zones de non prélèvement, où toute forme de pêche est interdite, poursuivent cette démarche. Avec le dessein de pouvoir, encore longtemps, manger une vraie bouillabaisse de chez nous !

Le saviez-vous

- **Fédérant les pêcheurs, la prud'homie était dirigée par des sages garants de la bonne organisation des pêches : elle permettait de morceler équitablement les lieux de pêche, de rendre la justice en cas de conflit et de créer une solidarité forte entre les pêcheurs, notamment pour les orphelins de la corporation. A Marseille, Cassis et La Ciotat, les prud'homies existent toujours et jouent un rôle essentiel pour l'activité professionnelle.**
- **Les poissonnières portaient des bas violets. Cette coloration proviendrait du bain dans lequel on trempait les filets de pêche pour les rendre plus solides. Elles y auraient aussi plongé leurs bas pour les rendre plus résistants aux assauts de l'eau salée.**



Illustrations © Pierre-Emmanuel Dequost

Tout savoir sur la bouillabaisse

La bouillabaisse est un plat emblématique de Marseille. A l'origine, cette soupe était celle des pêcheurs. Avec les poissons abîmés, de l'eau de mer et une marmite, ils fabriquaient un bouillon dans lequel ils trempaient du pain.

Avec la hausse du prix des poissons locaux, la bouia-baisse (« quand ça bout, baisse ») devint peu à peu un plat de luxe que l'on servait dans de beaux services en faïence. Le Parc national propose à tous les publics une exposition

permanente « Tartanes et Bouillabaisse » au château d'Iff, qui évoque l'histoire culturelle, technique et économique des pêcheurs, en lien avec l'histoire de la protection de la ressource.



Marc Gastaud Les yeux de la mer

La parole



Pêcheur professionnel, Marc Gastaud a aussi la double casquette de premier prud'homme de pêche de La Ciotat, et celle d'administrateur du Parc national des Calanques en tant que représentant de la profession. Interview d'un homme engagé.

Depuis quand exercez-vous le métier de pêcheur professionnel ?

Ca va faire 30 ans... Avant de faire ce métier, j'étais maçon. Rien à voir ! Mais je suis presque né dans la mer, à La Ciotat. Tout petit, je mettais le masque et le tuba pour observer les poissons, et puis très vite la pêche sous-marine est devenue ma passion. C'est ce qui m'a donné envie de devenir pêcheur professionnel.

Quelles sont vos missions en tant que premier prud'homme de La Ciotat ?

Le rôle de la prud'homie, c'est de gérer la pêche sur un territoire donné, de faire appliquer le règlement prud'homal et de régler les conflits entre les patrons pêcheurs. Et pour ma part, j'ai poussé plus loin en adhérant au GIP des Calanques*, avant la création du Parc national, puis en devenant membre du conseil d'administration du Parc. Par ces différentes fonctions, ma volonté est de protéger et faire entendre la parole des pêcheurs professionnels

qui connaissent mieux que personne la mer. C'est elle qui nous nourrit, qui nous fait vivre...

Comment les pêcheurs professionnels perçoivent-ils le Parc national des Calanques ?

Avant la création du Parc national, la concertation avec les pêcheurs professionnels a souvent été difficile. Il y avait beaucoup d'inquiétude. On a résolu le problème en se réunissant autour de la table ; c'est le dialogue qui a fait avancer les choses. Pour les Zones de non prélèvement*, on a fait des propositions en travaillant avec la prud'homie de Cassis. Certains pêcheurs sont encore réticents, mais nous espérons tous que l'effet réserve porte ses fruits. Dans l'ensemble, je suis satisfait du résultat parce que j'ai défendu les intérêts des pêcheurs ciotadens en tenant compte des exigences qu'il y avait en face. Ce qui nous dérange, c'est que certains pêcheurs de loisirs continuent d'enfreindre impunément la réglementation, et le Parc national

n'a pas encore les moyens suffisants pour les contrôler et les verbaliser.

Quels projets aimeriez-vous que le Parc national mette en œuvre pour la profession ?

Le Parc national a la chance de compter sur son territoire des pêcheurs professionnels qui ont la connaissance, le savoir et l'expérience. Il faut s'en servir ! Le Parc devrait être un levier d'action pour les impliquer dans tout ce qui peut être mis en œuvre en mer. Par exemple, il pourrait les associer aux missions de surveillance et de contrôle, comme cela se fait dans certains cantonnements de pêche. Il devrait aussi systématiquement les faire participer aux suivis scientifiques, comme c'est le cas pour l'étude « état zéro »*. En impliquant les pêcheurs professionnels, on aura tout à y gagner. Y compris à leur faire accepter, de mieux en mieux, le Parc national.



© LD/PNCA

*Groupement d'intérêt public des Calanques : structure pour l'étude de la création du Parc national, créée en 1999 et abrogée en 2012.

*Zones de non prélèvement : zones où toute forme de pêche et de prélèvement sont interdits. Lire page 8

*Etude « état zéro » : lire page 9





RORQUAL COMMUN

Tenue de camouflage

Le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) évolue avec grâce et vitesse malgré ses mensurations impressionnantes. Son corps effilé mesure entre 18 et 20 mètres de long pour 40 tonnes. Il possède un œil de la taille d'un pamplemousse et son souffle peut aller jusqu'à plus de 4 mètres de haut ! Comme tous les cétacés à fanons, les femelles sont plus grandes que les mâles. La coloration de sa tête est asymétrique : c'est un phénomène unique chez les vertébrés supérieurs. Tout le côté droit est clair, tandis que le côté gauche est plus foncé. Cette asymétrie est en fait une vraie stratégie qui leur permet de leurrer leurs proies : vu d'en haut, son côté gauche foncé se confond avec le fond ; vu d'en bas, le côté droit de l'animal se fond avec la clarté de la surface... c'est ainsi que le rorqual ne fait qu'une bouchée des crevettes, son repas préféré ! ●

DORIS DALMATIEN

Nom d'un chien !

Le Doris dalmatien (*Peltodoris atromaculata*) est un nudibranche : il n'est pas protégé par une coquille. Son nom « Doris » provient de la famille à laquelle il appartient : Discodoridés. Quant à « Dalmatien », il suffit d'un coup d'œil pour le comprendre... Ses taches brun foncé sur fond blanc ne vous rappellent-elles pas celles d'un chien ?

Le Doris dalmatien respire grâce à une branchie en forme de plume sur la partie arrière du corps. Il possède également deux organes olfactifs sur la partie avant du corps. Pour se défendre, il sécrète des substances toxiques répulsives qu'il relâche sous forme d'un épais mucus. Le Doris dalmatien pratique une autre stratégie de défense : il est capable de se couper, abandonnant une partie de son corps à un prédateur trop entreprenant. ●

CHÊNE KERMÈS

Il ne manque pas de piquant

Cet arbre méditerranéen très touffu est reconnaissable à ses petites feuilles épineuses qui ne manquent pas de piquer les jambes des randonneurs... Le chêne kermès (*Quercus coccifera*) est aussi appelé chêne des garrigues. Très commun sur sol calcaire, on le rencontre partout dans le Parc national, où il s'accommode des terrains pierriers. Dans la garrigue, sa forme naine l'apparente plutôt à un arbrisseau. Il tire son nom de la cochenille Kermès de couleur rouge qui le parasite en se fixant sur ses rameaux. Autrefois, on recueillait cet insecte sur l'arbrisseau pour préparer les teintures de tissus, de laine et de soie. L'espèce était ramassée, desséchée et broyée pour tirer une teinture rouge écarlate de toute beauté ! ●

© LDJPN/Cal



MÉDUSE ŒUF AU PLAT

La crèche ambulante

Les méduses ont souvent mauvaise réputation. Pourtant, la méduse appelée « œuf au plat » (*Cotylorhiza tuberculata*) est complètement inoffensive pour l'homme. Elle peut atteindre 30 cm de diamètre, et les couleurs de son ombrelle beige, blanche et jaune-orangée ainsi que ses tentacules multicolores la classent parmi les plus coquettes des méduses. On ne la trouve qu'en Méditerranée, où on l'observe facilement l'été. Les petits points bleus sous sa jupe sont des algues qui, en échange du « logement », offrent à la méduse des compléments alimentaires. La Méduse œuf au plat se voit aussi transformer en crèche pour jeunes poissons : ils se faufilent entre ses tentacules et disparaissent sous son ombrelle à la moindre alerte. ●



© Hervé Thédy

Il a écrit

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »
Antoine de Saint-Exupéry

Circaète Jean-le-Blanc

L'aigle aux serpents

Quand les beaux jours reviennent, cet aigle discret réserve aux regards aguerris de majestueux vols planés. Par sa taille, il est le rapace diurne le plus imposant du Parc national.

Oiseau migrateur, le Jean-le-Blanc, un aigle appelé Circaète (*Circaetus gallicus*), doit parcourir plus de 4 000 km, depuis le sud du Sahara où il hiverne, pour atteindre vers la mi-mars son territoire de reproduction. Trois couples prennent ainsi leurs quartiers d'été dans le Parc national des Calanques. « Fidèle en amour, le couple est aussi fidèle à son site de nidification où il revient chaque année, explique Richard Frèze, ornithologue, membre du Conservatoire des espaces naturels PACA (CEN PACA). Dès son arrivée, il entreprend la construction d'un nouveau nid ou la restauration d'un ancien, toujours dans un arbre. Dans les Calanques, c'est dans un Pin d'Alep que le couple nidifie, au creux d'un vallon tranquille entouré de zones de garrigues ouvertes, propices à la chasse ».

Voilier des airs

Avec son envergure pouvant atteindre 1,85 m, le Circaète Jean-le-Blanc est le plus grand des rapaces diurnes nicheurs des Calanques, suivi de l'Aigle de Bonelli (1,70 m). Sa tête, assez grosse et ronde, évoque celle d'une chouette. Comme son cou, elle est généralement de couleur brun clair et contraste avec le dessous du corps d'un blanc éclatant, parsemé de flammèches beiges. La queue est barrée de trois bandes brun noir.

Le Circaète se distingue des autres rapaces par son régime alimentaire très spécialisé. Il se nourrit presque exclusivement de reptiles (90%), surtout de serpents (plus de 80%) et de lézards. Dans les Calanques, les couleuvres de Montpellier et à échelons, qui ne sont pas venimeuses, ainsi que les lézards verts, ocellés et des murailles, font partie de son menu préféré. Il peut aussi

ajouter à son repas des insectes, des petits mammifères et des batraciens.

Un seul œuf dans le nid

La ponte d'un seul œuf a lieu dans la première quinzaine d'avril. Seule la femelle couve, pendant 45 à 47 jours. Le mâle chasse et lui apporte des proies. Après l'éclosion, le jeune reste au nid pendant une période allant de 65 à 80 jours. « Lorsque le jeune est âgé d'un mois, la femelle se met à chasser et participe au nourrissage du petit qui a besoin d'environ 120 à 150 g de nourriture par jour... Ce qui représente en moyenne 1 à 3 serpents, poursuit le scientifique. Après son premier envol en août, le jeune dispose de 5 à 8 semaines pour apprendre les techniques de vol et de chasse, seul ou en suivant ses parents, avant de migrer en Afrique. Le départ des parents est conditionné par celui du jeune : ils attendront l'envol de leur progéniture avant de partir à leur tour, entre la mi-septembre et octobre ».

Aidez à protéger le Circaète

Comme tous les rapaces, le Circaète Jean-le-Blanc est protégé en France. Le suivi de la reproduction : installation des couples, ponte, élevage et envol du jeune, est assuré par le CEN PACA en lien avec l'Office national des forêts (ONF). En tant que gestionnaire, l'ONF participe en effet aux prospections et assure la sauvegarde des sites de nidification et des milieux favorables à la reproduction.

Vulnérable, le Circaète est très sensible aux dérangements et au bruit à moins de 500 m de son nid. La reforestation des espaces ouverts, la destruction des milieux favorables aux reptiles, les loisirs motorisés, la fréquentation du public hors sentier, les collisions et les électrocutions avec des lignes électriques font partie des principales menaces pesant sur l'espèce. Pour sa pérennité, il est nécessaire que les lieux qu'il fréquente restent calmes et sauvages.

Le saviez-vous

- La population de Circaète Jean-le-Blanc est estimée à environ 2 400 couples en France dont 500 couples dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
- Un couple qui élève un jeune consomme dans la saison de reproduction entre 700 et 800 serpents.
- On le confond souvent avec l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*). Le Circaète se distingue par ses ailes plus claires, larges et légèrement coudées, sa gorge brune, sa tête plus volumineuse, et son vol stationnaire caractéristique en action de chasse.



LA BANDE À CACOU

Relie chaque espèce à ses caractéristiques !
Pour t'aider, lis les pages 12 et 13



Rorqual commun a.



Chêne kermès b.



Doris dalmatien c.



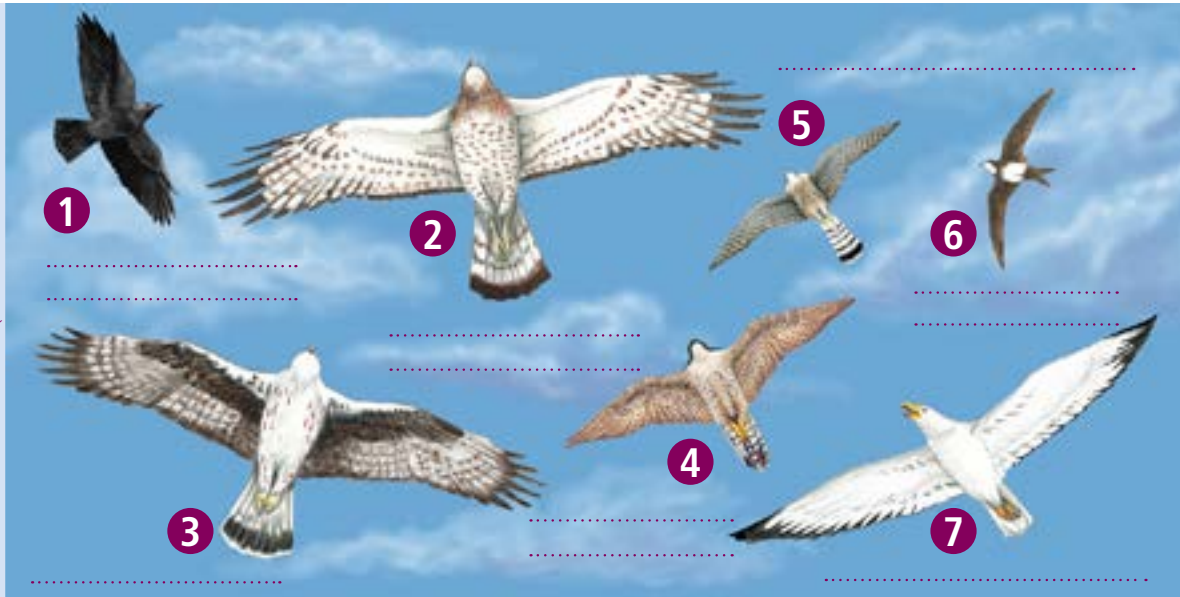
Circaète Jean-le-Blanc d.



Méduse œuf au plat e.

- 1 Je tiens mon nom d'un animal qui me parasite
- 2 Je peux me faire entendre à plusieurs centaines de kilomètres
- 3 Mes tâches brunes signalent aux prédateurs que je suis toxique
- 4 Je sers de nurserie à de nombreux jeunes poissons
- 5 J'apprécie particulièrement les serpents pour mes repas
- 6 Ma chasse a été interdite en 1986
- 7 Contrairement à certaines de mes cousines, je ne suis pas urticante
- 8 Très caractéristique de la garrigue, je m'adapte très bien à la sécheresse
- 9 Etant une espèce migratrice, je passe l'hiver en Afrique
- 10 Je respire par une branchie située à l'arrière de mon corps

Es-tu capable de reconnaître le Circaète Jean-le-Blanc en plein vol parmi les autres oiseaux rencontrés dans le Parc national des Calanques ?



sauve qui peut !



Goéland leucophée; Aigle de Bonelli; Choucas des tours; Faucon Crécerelle; Circaète Jean-le-Blanc; Faucon Pèlerin; Martinet à ventre blanc

Réponses haut : a) 2, 6 ; b) 1, 8 ; c) 3, 10 ; d) 5, 9 ; e) 4, 7
Réponses bas : 1) Choucas des tours ; 2) Circaète Jean-le-Blanc ; 3) Aigle de Bonelli ; 4) Faucon Pèlerin ; 5) Faucon Crécerelle ; 6) Martinet à ventre blanc ; 7) Goéland leucophée



Cacou



Soulèu



Poulpie



Devinez
quoi ?

Le rorqual commun est très bruyant ! Bien que les sons émis par ce dernier soient inaudibles pour l'homme, il peut se faire entendre par ses congénères sur plusieurs centaines de kilomètres.

Le coin des bulles

IL Y A TRÈS LONGTEMPS,
LA MER ÉTAIT PLEINE
DE RESSOURCES.

17^e siècle

EH BÉ !
LA PÊCHE EST
BIEN BONNE,
GARI !



MAIS, PEU À PEU, LA PÊCHE
INDUSTRIELLE FIT CONCURRENCE
À LA PÊCHE ARTISANALE.

OULALALA !
ILS DÉVELOPPENT
DES TECHNIQUES DE
PÊCHE DE PLUS EN
PLUS PERFORMANTES !

Du 18^e au 20^e siècle

BOULÈGUE,
MON GARS !!!



DE NOMBREUSES POLLUTIONS
DÉGRADÈRENT CONSIDÉRABLEMENT
LA MER.

150 ANS D'USINES
ET D'ÉGOUTS...
RAS-LE-BOL !!!

BEURK !!!



LE PARC NATIONAL A CRÉÉ DES ZONES DE NON PRÉLÈVEMENT,
OÙ IL EST INTERDIT DE PÊCHER, POUR QU'UNE FAUNE RICHE ET ABONDANTE
PUISSE À NOUVEAU SE DÉVELOPPER.

EN 2014

PPFF ! LE MÉROU ET LE CORB
SE CHAMAillent ENCORE !

BOUGE-TOI DE LÀ ! MOI,
JE SUIS UNE ESPÈCE PROTÉGÉE !

J'MEN FICHE ...
MOI AUSSI !





Toujours plus d'info

Inscrivez-vous à la nouvelle Newsletter du Parc national des Calanques !

Synthétique et pratique, cette lettre d'information numérique vous fait part des sujets d'actualité du Parc national et des rendez-vous à ne pas manquer. Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site internet : www.calanques-parcnational.fr.

Le Parc national est aussi présent sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Google+.

A vos agendas !



Le Parc national participera cette année encore aux Nauticales à La Ciotat, du 15 au 23 mars. Ce grand rendez-vous du nautisme, organisé par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, sera l'occasion pour le Parc national de tenir un stand pour informer et sensibiliser le public sur les enjeux marins du territoire.

Une conférence grand public est également programmée le **23 mars de 14H à 15H** sur le thème « Territoire marin du Parc national : missions et grands projets ». Venez nombreux !

Découvre ta Nature

Le Parc national des Calanques est partenaire financier de Découvre Ta Nature. Cette initiative, portée par l'association Terra Nostrum, vise à informer le jeune public et les scolaires sur les trésors inestimables et méconnus de la région marseillaise : sa faune et sa flore. Dans le cadre de ses missions d'éducation à l'environnement, le Parc national distribuera 500 exemplaires de ce livre dans des écoles. Cette action sera suivie par un accompagnement pédagogique auprès des enfants, pour qu'ils deviennent à leur tour des ambassadeurs de notre belle nature.

Le défi photos

Chaque mois, le Parc national récompense les plus belles photos du Défi photos. Ce concours, gratuit et ouvert à tous, valorise les photographies de paysages, d'espèces ou d'activités humaines prises dans le Parc national. Toutes nos félicitations aux gagnants des photos primées.

En savoir plus : www.calanques-parcnational.fr



1

Octobre 2013 : Vue depuis le Belvédère de Sugiton © Sylvie Morel



2

Novembre 2013 : Mini-tornado soufflant derrière l'archipel de Riou © Jacques Viallat



3

Décembre 2013 : Fenêtre de poudingue ouvrant sur le Bec de l'Aigle à La Ciotat © Alain Matési



4

Janvier 2014 : Le panache d'un spiropore (*Sabella spallanzanii*) © Flavio Cella



5

Février 2014 : Soleil couchant sur l'archipel de Riou © Bernard Dejean



6

Mars 2014 : Fin de journée nuageuse au-dessus des Goudes © Alexandre Angot

